

En collaboration avec

**Notaire salariée**  
Elisabeth RICHARD-BELAN

**Notaires assistants**  
Christelle ROUDAUT  
Muriel TURMEL

**Service formalités**  
Estelle GAUDIN

**Comptabilité**  
Chrystel CHAUVEL

**Négociation**  
Franck DOUESNARD

**Hôte d'accueil**  
Dylan MARRE

1, rue de la Fontaine  
Place Carrick-on-Shannon  
CS 41747  
35517 CESSON-SEVIGNE CEDEX

Tel : 02.99.83.75.10

menger.bellec@notaires.fr

Service Négociation  
Tél : 02.99.83.09.75

Successeur de  
M<sup>es</sup> Jean-Jacques GUEGAU  
Anne DUPONT-HAMON  
et Jacques HAMON



## OUVERTURE DE SUCCESSION

Rendez-vous d'ouverture : le

### DEFUNT

Fournir :

- extrait d'acte de décès
- Livret de famille

### AYANTS DROITS

Conjoint Survivant :

Adresse : Profession :

Coordonnées (mail et téléphone)

- Régime matrimonial : Communauté Universelle
- Famille recomposée, mariage ou union antérieure, divorce : les livrets de famille + copie des jugements de divorce

Enfants :

Etat civil complet (nom, prénoms, adresse, profession, date et lieu de mariage, copie de l'éventuel contrat de mariage, nom et prénoms du conjoint)

Coordonnées (mail et téléphone)

Cf CRM – Coordonnées postales de la fille mises à jour

### Disposition de dernières volontés :

Fournir une copie ou l'original si testament olographe

### DONATIONS ANTERIEURES Faites par le défunt de plus ou moins de quinze ans

(Transmettre les justificatifs c'est-à-dire justificatifs de dons manuels, copie d'acte ou autre)

De plus de QUINZE ANS

De MOINS DE QUINZE ANS

### ELEMENTS DE SUCCESSION

#### Biens immobiliers :

- Résidence principale :  
(Titre de propriété et estimations (si possible 2) à fournir)  
Vendue

Site Internet : <https://www.menger-bellec.notaires.fr/>

ETUDE 35097

RIB (IBAN) FR43 4003 1000 0100 0016 1271 U60 (BIC CDCG FR PP)

Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté

- Autre foncier (terre, part de SCPI...)  
(Titre de propriété et estimations (si possible 2) à fournir)  
Parcelles de terres – Cf apport à la communauté universelle

- L(es) héritier(s) mandate(nt) Me Yannick RIOU/ Typhenn MENER BELLEC, ou tout collaborateur, pour interroger les organismes FICOVIE/CILCADE

### **ELEMENTS de PASSIF DE SUCCESSION**

- FNS (ou autre aides perçues)

Le défunt a-t-il bénéficié d'aides versées par le département ou autre qui pourraient être récupérables sur la succession ?

Justificatifs

### MISSION

L(es) héritier(s) mandate(nt) Me Yannick RIOU/Typhenn MENER BELLEC pour la prise en charge du dossier de succession du défunt sus nommé, savoir :

Avance sur frais à prévoir :

Si donation entre époux et/ou testament olographe à enregistrer : 300 euros

Si non : 100 euros

Facturation en sus :

- L'estimation des biens immobiliers, dans le cadre de la succession, donneront lieu à une facturation d'un honoraire de 180 euros TTC par bien estimé

Lors du rendez-vous d'ouverture présence de :

Actes à envisager en première analyse :

Notoriété :

Attestation de propriété :

Autre :

Fait à

Le

